

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 503 810**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 07509**

(54) Patin de guidage de panneau coulissant, en particulier pour toit ouvrant de véhicule.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). F 16 C 29/12; B 60 J 7/02.

(22) Date de dépôt..... 14 avril 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 41 du 15-10-1982.

(71) Déposant : Société dite : REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT, résidant en France.

(72) Invention de : Michel Menard et Jacques Bascou.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Bureau D. A. Casalonga, office Josse et Petit,  
8, av. Percier, 75008 Paris.

Patin de guidage de panneau coulissant, en particulier pour toit ouvrant de véhicule.

L'invention se rapporte au guidage de panneaux montés  
5 coulissants à l'aide de patins sur des glissières latérales, comme c'est en particulier le cas des toits ouvrants de véhicules automobiles. Elle a pour objet un agencement de montage de patin de guidage qui, comparé aux réalisations actuelles, est particulièrement simple du point de vue construction,  
10 réglage et blocage en position, selon le réglage recherché du panneau coulissant.

Essentiellement, à cet effet, le patin de guidage de panneau coulissant sur une glissière latérale selon l'invention est caractérisé en ce qu'il est monté dans une cage  
15 rapportée sur le panneau mobile et comporte dans celle-ci un engagement à coin glissant en direction transversale par rapport au plan de la glissière et bloquable par une vis dans la position de réglage choisie du patin. Une telle disposition est en outre applicable ainsi qu'on le verra ci-après aussi  
20 bien à un montage à réglage du patin transversal au plan de la glissière, qu'à un montage à réglage à la fois transversal et latéral par rapport au plan de la glissière.

Deux formes de réalisation de patin illustratives de ces deux cas d'utilisation sont ci-après décrites à titre  
25 d'exemple et en référence au dessin annexé, dans lequel :

la fig. 1 est une vue latérale, face au bord longitudinal de la glissière, du montage sur cette dernière d'un patin de guidage selon l'invention;

la fig. 2 est une vue de côté du patin suivant la flèche  
30 II de la fig. 1;

la fig. 3 est une vue en coupe du patin suivant III-III de la fig. 1, avec arrachement partiel de la cage du patin sur une demi-vue;

la fig. 4 est une vue en coupe suivant IV-IV de la fig.  
35 3;

la fig. 5 est une vue en coupe axiale d'une variante de réalisation d'un patin de guidage selon l'invention.

Le montage représenté aux fig. 1 à 4 s'applique ici à un toit ouvrant de véhicule constitué d'un panneau en verre 1 destiné à être monté par l'intermédiaire de patins sur deux glissières latérales 2 rapportées le long de la découpe de toit ouvrant ménagée dans la tôle de pavillon du véhicule. Le panneau 1 est ici équipé d'un support en tôle 3 à l'endroit de chaque patin sur lequel est soudée une cage métallique 4 recevant le patin désigné par 5 dans son ensemble. Comme on le voit au dessin la cage 4 forme un U entre les branches duquel 10 est engagé le patin à l'intérieur duquel est préalablement monté un coin 6, destiné à être engagé par une vis 7 dont la tête prend appui sur la branche centrale de la cage 4 et qui sert à bloquer l'ensemble en position comme on va le voir plus en détail ci-après.

15 Le patin 5 présente deux lèvres 5a destinées à chevaucher la glissière 2. Le corps du patin est en engagement avec le coin 6 suivant deux plans parallèles au plan de la glissière. Il est monté en engagement avec deux flancs obliques 6a, 6b du coin 6 suivant des plans transversaux par rapport au plan de 20 la glissière comme on le voit bien à la fig. 3. Cet engagement est ici obtenu à partir d'ailes 5b qui sont respectivement rabattues au contact des flancs obliques 6a et 6b du coin 6 avant engagement du patin dans sa cage 4 et de la vis 7 avec le coin 6. La demi-vue supérieure de la fig. 3 présente un 25 arrachement de la cage 4 destiné à faire apparaître ici l'état du patin venu de moulage avec son aile 5b destinée à être rabattue au contact du coin 6 comme le représente la demi-vue inférieure de cette même figure. Le corps de patin présente en outre face au rebord de la glissière 2, deux languettes flexibles 5c destinées à rattraper tout défaut géométrique d'alignement entre patin et glissière. Les bords externes des ailes des patins et les faces internes des ailes du U de la cage 4 présentent respectivement des stries coopérantes 8 et 9 orientées en direction transversale au plan de la glissière. Ainsi, 30 le patin peut être réglé latéralement par rapport à la glissière selon l'engagement des stries choisi dans l'axe de la vis 6 avant blocage à l'aide de celle-ci. De plus, la fixation 35

peut être réglée dans le sens transversal par rapport au plan de la glissière en faisant coulisser plus ou moins le panneau et sa cage par rapport au patin, considéré en appui sur la glissière, dans le sens de la longueur des stries 8 et 9 avant 5 blocage par la vis. C'est dire qu'ainsi le panneau de toit ouvrant peut être réglé à l'endroit de chaque patin à la fois latéralement par rapport à la glissière et transversalement, ce dernier réglage correspondant au réglage désiré d'affleurement du panneau par rapport au toit de pavillon notamment.

10 On peut donc procéder ainsi facilement à un double réglage tout en ayant besoin que d'une seule opération de blocage par la vis 6.

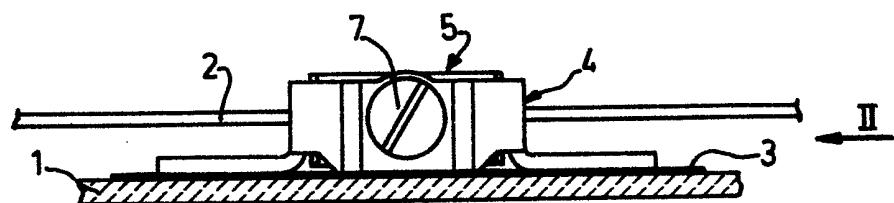
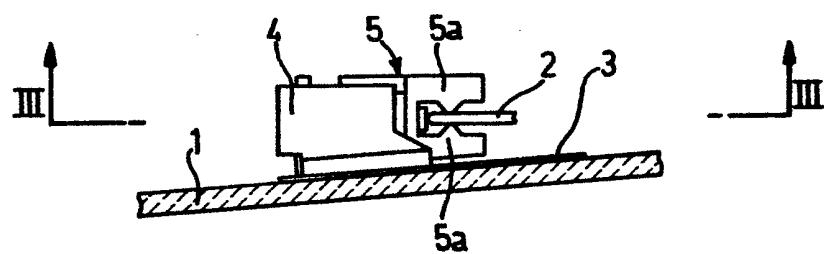
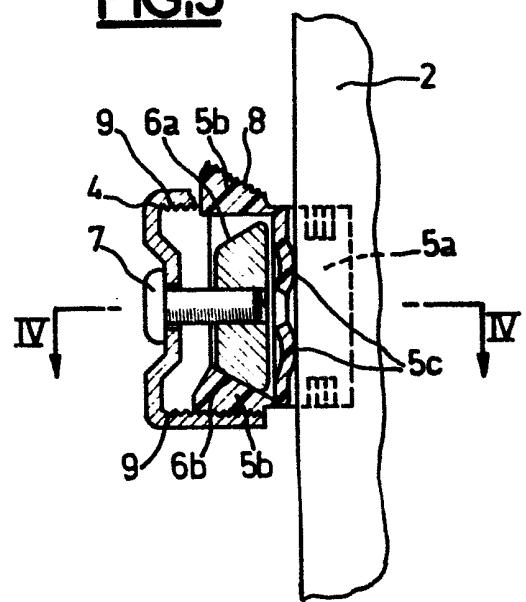
On a représenté une variante de réalisation à la fig. 5 correspondant notamment à un cas d'utilisation ne nécessitant 15 pratiquement pas de réglage latéral mais restant intéressante par la possibilité de réglage aisément en hauteur ou affleurement du panneau qu'elle permet. On y retrouve alors une cage de forme générale en U à branches inclinées 10 destinée à recevoir un patin en matière plastique 11 dont le corps s'engagéant dans la cage 10 présente des flancs inclinés 11a, 11b correspondant à l'inclinaison des branches du U de la cage 10. La cage reçoit dans sa branche centrale une vis 12 destinée à permettre la fixation du patin en position et coopérant à cet effet avec un insert métallique 13 pourvu d'un trou taraudé 25 correspondant situé dans un logement d'accès 14 de la vis 12 ménagé dans le patin. La vis est montée dans une boutonnière 15 de la branche centrale de la cage qui s'étend dans le sens transversal par rapport au plan de la figure, c'est-à-dire que le déplacement de la vis dans cette boutonnière et avec elle 30 celle du patin le long de ses flancs inclinés 11a, 11b permet d'effectuer un réglage dans le sens transversal par rapport à la glissière, correspondant à un réglage de hauteur ou d'affleurement du panneau par rapport au pavillon avoisinant. Bien entendu un tel agencement de patin de guidage est applicable

quelle que soit la nature du panneau coulissant, tôle ou autre, ou la nature du panneau ou encadrement avoisinant et quel que soit le mode de fixation que l'on peut prévoir au choix entre la cage de montage support du patin et le panneau mobile destiné à en être équipé.

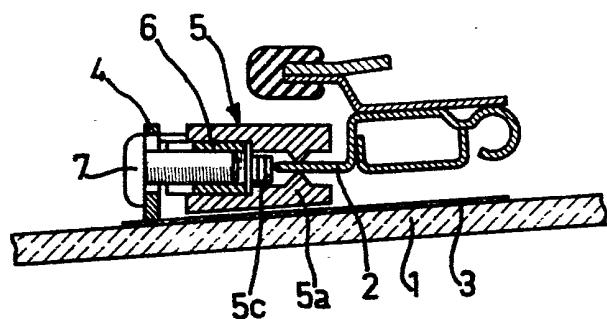
REVENDICATIONS

1. Patin de guidage de panneau coulissant sur une glissière latérale, en particulier pour toit ouvrant de véhicule, caractérisé en ce que ledit patin (5, 11) est monté dans une cage (4, 10) rapportée sur le panneau mobile (1) et comporte dans celle-ci un engagement à coin glissant en direction transversale au plan de la glissière (2), et blocable par une vis (6, 12) en la position de réglage choisie.  
5
2. Patin de guidage selon la revendication 1, en matière plastique, caractérisé en ce que l'engagement à coin est directement prévu entre formes conjuguées (11a, 11b) du patin et de la cage (10) tandis que la vis (12) coopère avec un insert (13) du patin et une boutonnière (15) de réglage en la direction transversale précitée.  
10
3. Patin de guidage selon la revendication 1, en matière plastique, caractérisé en ce que l'engagement à coin est prévu entre un coin (6) intérieur à des ailes (5b) du patin formant des cales insérées entre ledit coin et la cage, lesdites ailes et la cage présentant des stries coopérantes (8, 9) dans  
15
- 20 ladite direction transversale au plan de la glissière, de sorte que le patin peut être réglé à la fois latéralement et transversalement par rapport à la glissière avant blocage par la vis.
4. Patin de guidage selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il comporte des parties flexibles (5c) d'appui contre le bord latéral de la glissière (2).  
25

1/2

FIG.1FIG.2FIG.3

2/2

FIG.4FIG.5